



Mont
Saint
Aignan

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue Raffetot** ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE OUEST, pour le compte de la Direction de l'Eau de la Métropole, afin de procéder à des travaux de sondages, **rue Raffetot, dans le tronçon situé entre la rue Edmond Mégard et la rue du Coteau** ;

N° 2022 - 1295

Du registre des arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE RAFFETOT

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. - La circulation des véhicules sera interdite, sauf riverains et services de secours, au droit de l'intervention, pour la nécessité du chantier, **rue Raffetot, dans le tronçon situé entre la rue Edmond Mégard et la rue du Coteau, du 18 juillet au 06 août 2022**. Une déviation de la circulation générale sera mise en place par la rue Raffetot (partie haute), la rue Louis Pasteur, l'avenue du Mont aux Malades et la cavée Saint-Gervais. Les piétons seront déviés au droit de l'intervention.

Article 2.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1^{er}.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais, 48 heures avant les travaux.

Article 4.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 7 JUILLET 2022

Certifié exécutoire par publication et affichage

En date du : - 8 JUIL. 2022

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets, Direction des Transports et Direction de l'Eau de la Métropole
- Entreprise HYDROGEOTECHNIQUE OUEST

Pour le Maire et par délégation

Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la gestion
des espaces publics

